

Critères de qualité d'une formation d'art-thérapeutes

VOLUME DE FORMATION

- Un nombre d'heures d'enseignement de 1200 h minimum.
- Réparties sur une durée de deux ans minimum.

CONTENU DE FORMATION

Enseignements théoriques :

- Concepts de référence en art-thérapie.
- histoire de l'art-thérapie.
- Une méthodologie de l'art-thérapie comprenant : processus en jeu dans une pratique d'art-thérapie, projet thérapeutique (objectif, moyen, méthode), modalités d'observation et d'évaluation.
- Une connaissance sur l'art : histoire de l'art, esthétique, processus de création.
- Les psychopathologies, les souffrances et difficultés psychosociales.
- Les indications de l'art-thérapie et les publics concernés.

Enseignements expérientiels :

- Ateliers pratiques d'art-thérapie, animés par un art-thérapeute, auxquels l'étudiant participe.
- Mises en situation d'animation de l'étudiant avec analyse de l'expérience

Stages pratiques :

Ce sont des périodes d'animation effective d'atelier d'art-thérapie par l'étudiant en institution médicale, médico-sociale, sociale, éducative, médico-professionnelle, associative ou cabinet libéral

- Encadrées par un maître de stage (de préférence art-thérapeute) avec analyse de la pratique,
- D'une durée minimum de 500 heures sur 9 mois.
- Supervisées par le centre de formation.

PROTOCOLES D'ENTREE ET SORTIE DE FORMATION

Pré-requis

Les critères suivants doivent être exigés pour l'entrée en formation :

- Etre titulaire du baccalauréat.
- Justifier d'une pratique artistique personnelle régulière.
- Etre engagé dans une démarche de connaissance de soi.
- Avoir une expérience professionnelle ou bénévole d'un minimum de deux ans dans un travail relationnel.
- Présenter la maturité nécessaire à la prise en charge psychologique de personnes

Validation de la formation

- Acquis théoriques et méthodologiques validés par contrôle des connaissances.
- Stages pratiques validés par la production de rapports de stage.
- Rédaction d'un mémoire d'art-thérapie, validé par la soutenance devant un jury.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Elle est composée d'un conseil pédagogique permanent comprenant des art-thérapeutes en exercice.

ETHIQUE

- Le centre de formation doit respecter et enseigner une ligne de conduite conforme à l'éthique du métier d'art-thérapeute qui ne soit pas en contradiction avec le code de déontologie de la FFAT.